



SNUipp67
10 rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
snu67@snuipp.fr

COMPTE RENDU CAPD DU 17 juin 2010

En attendant l'arrivée de l'IA, monsieur Ladaïque remercie les représentants du personnel pour leur présence à cette CAPD malgré l'envoi extrêmement tardif des documents de travail. Se réfugiant derrière des difficultés techniques, il reconnaît que nous avons dû étudier les propositions d'affectation dans l'urgence et la précipitation. Le SNUipp fait une déclaration liminaire (la lire sur notre site dans le document annexe).

1) Approbation du procès verbal de la CAPD de février

2) Maintiens sur poste

188 maintiens ont été accordés. La situation cette année étant rendue plus difficile du fait de l'arrivée à la rentrée des stagiaires pour lesquels des demi-postes ont été réservés. Ces mi-temps devant obéir à un certain nombre de contraintes : pas de CP, pas d'école difficile ... En outre, ces collègues débutants devront être suivis et accompagnés non seulement par les maîtres formateurs mais également par les équipes de circonscriptions ceci imposant de répartir la charge de travail de manière équitable dans tout le département.

3) Phase informatisée

191 postes ont été attribués lors de cette phase informatisée. Il est regrettable que certains temps partiels, y compris de droit, ne soient affectés qu'à la phase manuelle. Le SNUipp67 est intervenu lors de cette séance pour dénoncer le fait que les collègues à TP, parfois avec un fort barème, soit écartés de cette seconde phase informatisée. Lorsqu'une direction n'est pas pourvue des glissements peuvent être opérés, des adjoints faisant office à titre provisoire pendant un an. Les directions vacantes rejoignent la liste des postes à attribuer et seront transformés en postes d'adjoints.

4) Livret de compétences

Nous citons l'IA : « Dès que nous serons en mesure d'aider les équipes nous le ferons, pour cette année nous sommes conscients des difficultés ».

5) Divers

Le SNUipp67 soulève la question de l'avenir du site de formation de Guebwiller. L'IA nous répond que divers projets sont à l'étude. Le SNUipp67 rappelle qu'il n'y a nulle obligation d'utiliser les formulaires de l'administration pour déclarer son intention de grève. L'IA nous donne raison et se fera la porte parole de ce message auprès des IEN. Elle le rappellera lors du prochain conseil d'IEN.